



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER  
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 31 Mai 2016

**Présents :** Marcel BOURIETTE – Michel CAZALAS– Jonathan DOMECH – Karine DOMECH-MIQUEU– Stéphane JOLY - Alain MONTEGUT– Eric POIROUX – Maryse VERDOUX

**Excusés :** – Didier MEDAILLON - Anne NICOLAU - Gérard NOGUE

### Compte rendu de la séance :

#### Ordre du jour :

- Délibération sur le projet de communauté d'agglomération Tarbes-Ossun-Lourdes
- SDE : Travaux d'extension pour l'alimentation de la parcelle appartenant à Mme DOMECH-MIQUEU (montant définitif)
- Travaux 2016
- Divers

### I – Projet de communauté d'agglomération Tarbes-Ossun-Lourdes

Madame le Maire rappelle le projet initial : regroupement des communautés de communes de Bigorre-Adour-Echez, Gespe-Adour-Alaric, la CCCO, la CCPL, Batsurguère et le Montaigu avec le Grand Tarbes.

Ce projet a été validé par la Commission départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 21 Mars 2016, après avoir rejeté les 2 amendements proposés l'un par Mr RICAUD, l'autre par Mr SEMPASTOUS, ayant pour objectif commun la création de 3 ensembles distincts :

- Le Grand Tarbes et Bigorre-Adour-Echez
- La CCCO et Gespe-Adour-Alaric
- La CCPL, Batsurguère et le Montaigu

Mme la Préfète a donc pris l'arrêté définissant le contour de notre future intercommunalité comme prévu : 86 communes regroupées, et plus de 130 délégués communautaires ...

Chaque commune dispose d'un délai de 75 jours à compter de la date de réception de l'arrêté pour émettre un avis concernant cette future grande agglomération, étant bien précisé qu'une absence de délibération dans ce délai équivaut à un avis favorable !

Mme la Préfète demande également à chaque commune de proposer un nom et un siège pour cette future grande agglomération .

Mme le Maire rappelle ensuite qu'à l'issue des délibérations des communes, plusieurs scénarii sont envisageables :

- Si au moins la moitié des communes, dont la ville-centre, représentant au moins 50% de la population, émettent un avis favorable, alors le projet est entériné et devient réalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Si la moitié des communes au moins (représentant 50% de la population) est défavorable, alors Mme la Préfète réunira à nouveau la CDCI pour se prononcer.

Dans tous les cas, Mme la Préfète a toujours la possibilité de passer outre la décision de la CDCI (notamment en cas d'avis défavorable de cette dernière), même si ce cas doit rester exceptionnel !!!

Notre sort ne nous appartient donc pas, d'autant plus que planent toujours les menaces des communes de Juillan et de Louey de quitter la CCCO si celle-ci ne rejoint pas le Grand Tarbes !!!

Néanmoins, la première chose à faire est de se positionner ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, réaffirme son désaccord avec ce projet, dans la mesure où aucune évolution notable n'est à prendre en compte, et refuse par conséquent de proposer un nom et un siège pour le nouvel EPCI.

## **II – SDE : Extension pour l'alimentation de la parcelle de Mme DOMEQ-MIQUEU**

Madame le maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà voté favorablement pour le principe de l'extension du réseau pour alimenter la parcelle de Mme DOMEQ-MIQUEU (en vue de la construction d'une maison d'habitation), et qu'il s'agit d'une opération blanche pour la commune étant donné que, par voie de convention, Mme DOMEQ-MIQUEU s'est engagée à reverser à la commune l'équivalent des sommes engagées puisque l'extension ne concerne que son projet.

Mme le Maire donne ensuite le chiffrage définitif de l'opération (extension aérienne) :

Le montant total de la dépense est évalué à : .....	3 500,00 €
Participation SDE : .....	2 216,67 €
Récupération TVA : .....	583,33 €
Fonds libres de la commune : .....	700,00 €

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

## **III – Travaux 2016**

Mme le Maire fait un point sur les travaux en cours ou à envisager :

- Place et mairie

Mme le Maire explique que, suite à l'appel d'offres, le cabinet d'architecture COUSIN a été retenu pour le projet et qu'une première réunion est prévue le jeudi 9 Juin à 15H .

Mme le Maire précise ensuite que la CCCO est en mesure d'accorder une subvention de 103 560 € sur ce projet, à la seule condition que la même somme reste à la charge de la commune. Quant à la région et l'Etat, pour l'instant les dossiers sont en cours d'instruction ...

Mme le Maire fait part ensuite de la visite sur place de 2 personnes de la DDT concernant la mise en accessibilité de la mairie, l'objectif étant de minimiser les frais de mise en accessibilité et de rester en cohérence avec la taille du village.

Dans ce cadre, l'ascenseur est vite paru démesuré ; des solutions alternatives sont donc recherchées, en particulier pour la bibliothèque (point d'accueil en bas, visiophone ...) actuellement étudiées.

Il est à noter que, sans concertation, l'atelier COUSIN est arrivé aux mêmes conclusions !!

Nous reparlerons donc très vite de ce projet.

- Issue de secours de la salle des fêtes

Mme le Maire précise qu'un devis a été effectué par l'entreprise LATARCHE, pour un montant de 2 065,10 € H.T. pour la réalisation d'une rampe d'accès côté nord avec réhabilitation du muret.

Mme le Maire précise que ce devis a été signé car l'artisan voulait « profiter » de sa présence sur le village pour effectuer ces travaux dans la foulée.

Alain MONTEGUT s'interroge sur l'opportunité de faire des travaux maintenant alors qu'un réaménagement d'ensemble est prévu... Mais cette sortie est dangereuse (notamment le muret) ; les travaux seront donc effectués. Jonathan DOMECH rappelle que la porte est aussi à changer car non sécurisante ... Sans urgence mais à changer .

Alain MONTEGUT reparle des gouttières à changer (côté nord de la salle des fêtes et maison en location) et l'artisan, sollicité plusieurs fois, ne l'a toujours pas fait !!! Stéphane JOLY propose de le rappeler à nouveau ...

- Cour « maison Isidore »

Mme le Maire présente un devis pour un empièchement compacté de cette cour avec mise en place d'un géotextile, pour un montant de : 2 489,50 € H.T.

Stéphane propose de contacter un jeune artisan de Pouzac, visiblement très compétitif ...

- Voirie communale

Un devis a aussi été effectué pour boucher les trous dans la voirie communale et reprise au niveau de l'observatoire, pour un montant global de 1680,70 € H.T.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

- Eglise

Mme le Maire expose la demande effectuée par les « Amis de Jean-Baptiste » représentés par Mr MEDAILLON pour une reprise de la peinture du plafond, noircie par endroits par les ampoules.

Un devis a été effectué par l'entreprise qui a réalisé la peinture initiale, pour un montant de 3 486,58 € H.T.

Mme le Maire précise que les Amis de Jean-Baptiste sont prêts à prendre à leur charge 3 000 €, soit la quasi-totalité de la facture...

Resterait à la charge de la commune 486,58 € plus la TVA et le remplacement des ampoules pour éviter que le problème se représente ...

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

- Matériel de sonorisation

Mme le Maire rappelle que le matériel utilisé lors de manifestations (vœux, fête du village) est celui prêté gentiment par Didier MEDAILLON qui doit, à chaque fois, aller le chercher à Capvern.

Cette situation ne peut être que temporaire et, suite à la discussion lors du dernier conseil municipal, Didier s'est renseigné et la société BOXON nous a fait parvenir un devis très compétitif d'après Didier, dont le montant s'élève à 883,00 € H.T.

Mme le Maire propose donc que la municipalité investisse dans ce matériel, qui pourrait par ailleurs servir aux différentes associations du village.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

## **IV – Divers**

Mme le Maire précise qu'une enquête publique est en cours actuellement, concernant une demande d'extension de l'autorisation d'exploitation du site de la décharge de Bénac, demandé par Véolia, à priori pour des Déchets Industriels Banaux ...

L'information sera transmise aux viskerois, de même que l'information concernant la mise en place du défibrillateur ...

Fête du village : elle aura lieu les 10,11 et 12 juin, avec le même programme que les autres années ...

Une discussion s'ensuit concernant notre implication et notre droit de regard sur l'organisation de cette fête ...

PLU intercommunal : Alain MONTEGUT et Mme le Maire précisent que l'élaboration du PLUi est en cours, avec un échéancier courant pour les 2 années à suivre, malgré l'incertitude concernant la CCCO et malgré la caducité actuelle du SCOT TOL.

Jonathan DOMEK fait part du statu quo concernant la réhabilitation du lotissement Lagelle et de la position du président du SIAdour-Echez qui refuse de répondre par écrit au courrier adressé par les colotis, invoquant la responsabilité communale ...

La séance est levée à 23h30.

Vu par nous, Maire de la commune de «Mairie»

Pour être affiché le : 02 Juin à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker  
le 2 juin 2016.  
Le Maire  
Maryse VERDOUX

